

La gestion des conséquences d'une catastrophe selon l'approche et les principes de la sécurité civile au Québec

Ministère de la Sécurité publique

Steve Boivin, chef d'équipe
Spécialiste des mesures d'urgence
et de la sécurité civile

Direction des opérations
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La sécurité civile en bref

- Au Québec, la sécurité civile repose sur un *partage des responsabilités*
- Afin de réagir efficacement aux situations d'urgence, le ministre de la Sécurité publique (MSP) voit à l'application du **Plan national de sécurité civile (PNSC)**
- Les actions des ministères et organismes s'inscrivent dans une structure propre au Québec:
 - Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ);
 - L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ);
 - Les Organisations régionales de sécurité civile (ORSC).
 - Les Organisations municipales de sécurité civile (ORSC).
- Lorsque les situations l'exigent, le ministère vient en aide aux municipalités sinistrées jusqu'au retour à la vie normale et peut même apporter un soutien financier aux citoyens, aux municipalités ou aux entreprises touchés.



Le mandat du MSP en sécurité civile

Mandat : Diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques de sinistre.

Pour ce faire, le MSP est en mesure de :

- Conseiller les **autorités locales et régionales** dans le cadre d'une planification des mesures d'urgence
- Coordonner et concerter les **ministères et organismes** impliqués dans la gestion d'une catastrophe
- Conseiller et soutenir les **autorités locales** lors de la réponse à un sinistre majeur



Bilan des événements de sécurité civile

	2014-2015	2015-2016 *
1 - Nombre d'événements signalés à la Sécurité civile du Québec	440	337
2 - Nombre d'événements qui ont nécessité la mobilisation de l'OSCQ	0	1
3 - Nombre de personnes décédées	15	3
4 - Nombre de personnes évacuées	± 569	± 319
5 - Nombre de résidences principales touchées	532	129
6 - Nombre de déversement de matières dangereuses	17	16
7 - Nombre fuite de gaz (gazoduc)	1	1
8 - Montant versé pour l'ensemble des programmes d'aide financière	57,3 M \$	22,7 M \$

* au 29 février 2016

Note: Un événement de sécurité civile implique le déploiement des intervenants municipaux et la coordination gouvernementale du MSP.

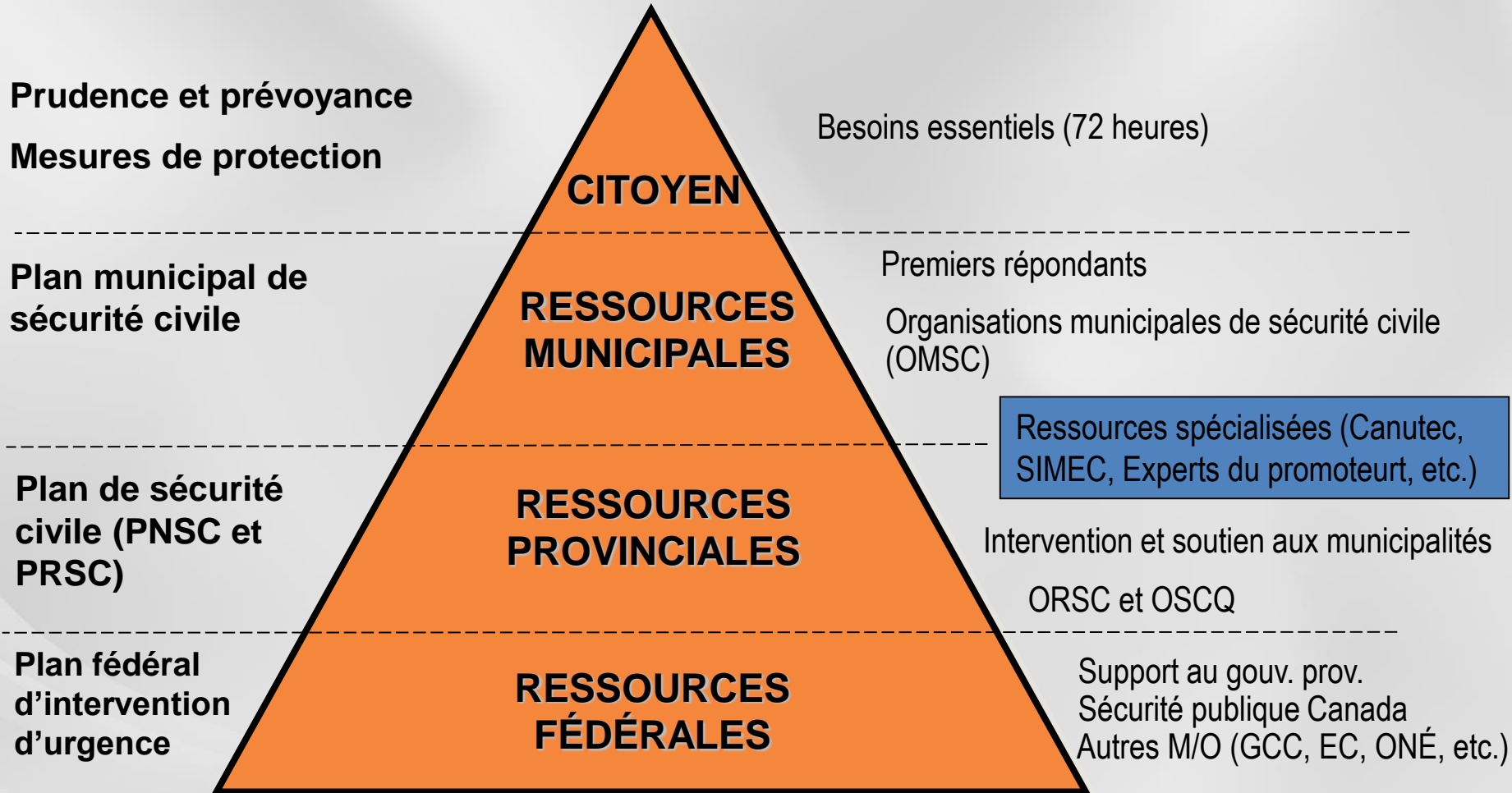
LA SÉCURITÉ CIVILE

une responsabilité partagée

- **Beaucoup plus qu'un slogan, surtout :**
 - dans la gestion des risques industriels majeurs
 - dans la gestion des sinistres impliquant plusieurs intervenants, plusieurs plans d'intervention et plusieurs juridictions
 - dans la gestion de plusieurs sites de sinistre
 - dans la gestion des conséquences impliquant une action du promoteur



La partage des responsabilités en sécurité civile



Mécanismes de coordination et de concertation (LSC. S-2.3)

- **Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)**
Dirigée par le maire ou le directeur général de la municipalité
- **Organisation régionale de sécurité civile (ORSC)**
Coordonnée par le directeur régional de la sécurité civile qui agit à titre de coordonnateur régional de la sécurité civile
- **Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)**
Coordonnée par le sous-ministre associé à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui agit à titre de coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile
- **Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)**
Dirigé par le secrétaire général du gouvernement du Québec

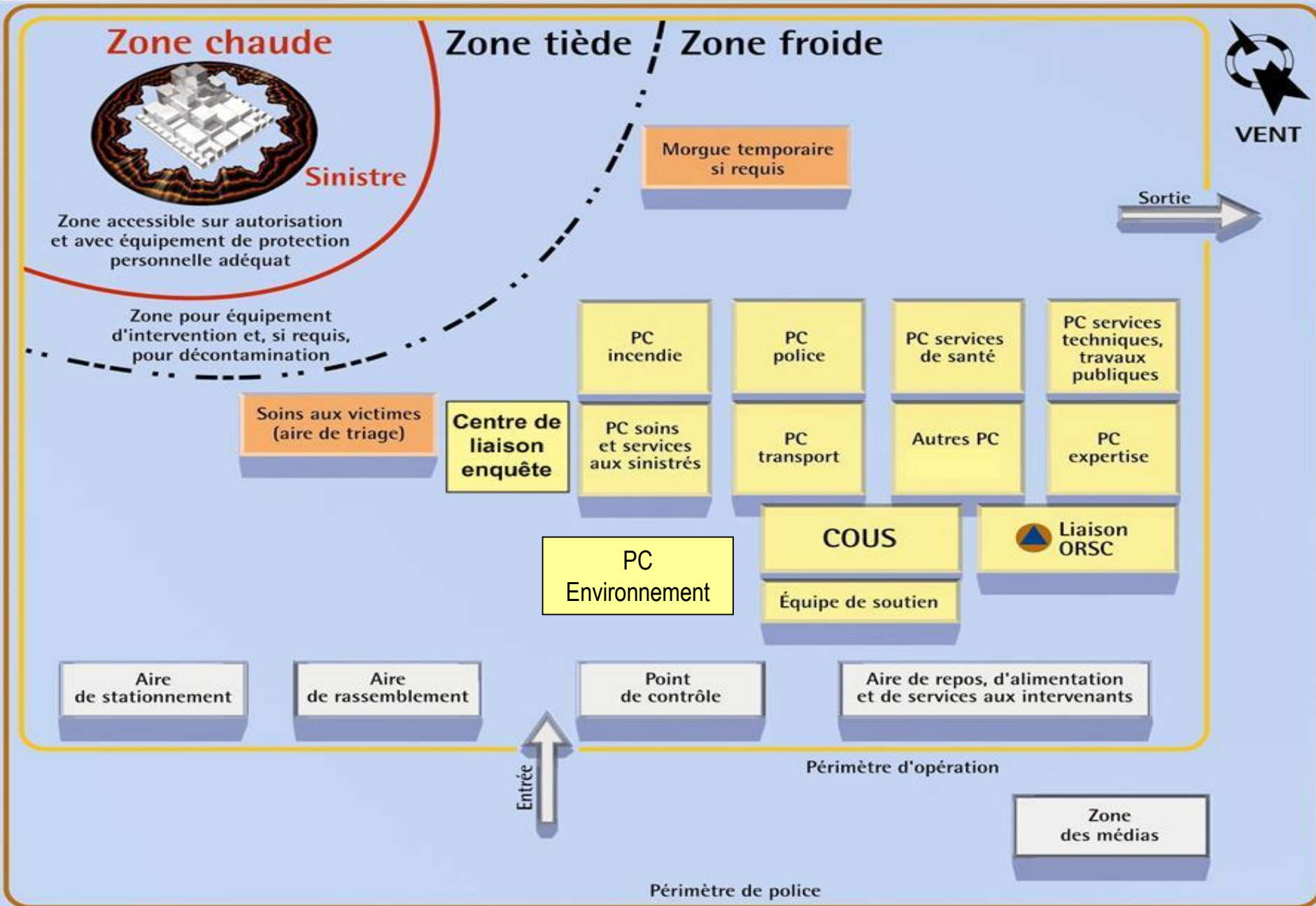
Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)

Responsabilités municipales :

- **Identifier les principaux risques** de la municipalité
- Faire un **plan municipal de sécurité civile** (avec une approche multirisque)
- **Communiquer les risques** à la population et promouvoir les bonnes pratiques
- **Alerter la population** en cas de sinistre et **mobiliser les intervenants** d'urgence
- **Prioriser des enjeux** en lien avec la gestion de l'événement en vue de maintenir les services essentiels à la population
- **Assurer la liaison** avec les intervenants internes et externes
- **Gérer le site de sinistre**, établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et un Centre de coordination municipale

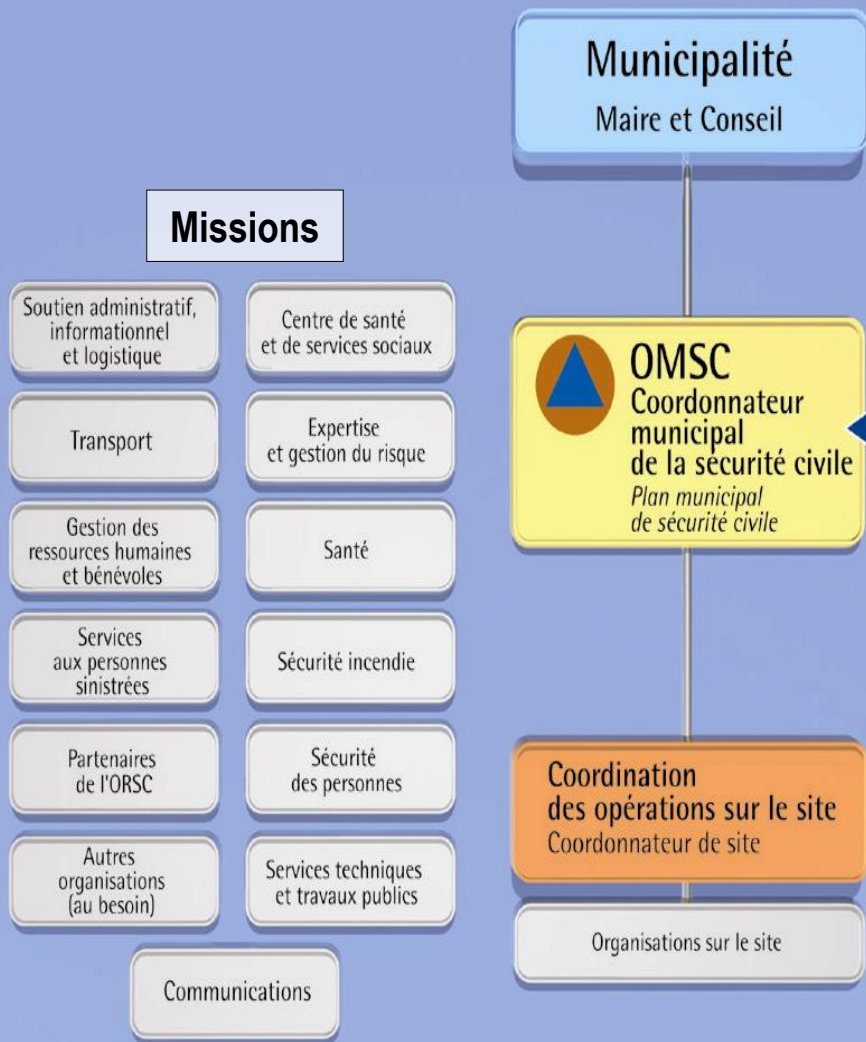


Gestion d'un site de sinistre – multiorganisationnel



Gestion des conséquences hors-site

Coordination municipale



Champs d'intervention ou missions mis en œuvre dans la municipalité

Coordination gouvernementale



Soutien et missions aux PRSC et au PNSC

Organisation de sécurité civile du Québec (OSCCQ)

Les 15 missions du Plan national de sécurité civile:

- Activités économiques – **MESI**
- Aide financière – **MSP**
- Bioalimentaire – **MAPAQ**
- Communication – **Services Québec**
- Environnement – **MDDELCC**
- Électricité – **Hydro-Québec**
- Énergie – **MERN**
- Évacuation massive, réintégration et sécurité – **Sûreté du Québec**
- Habitation – **SHQ**
- Santé – **MSSS**
- Services essentiels gouvernementaux – **SCT**
- Soutien aux services aux personnes sinistrées – **MSP**
- Soutien technique aux municipalités – **MAMOT**
- Transport – **MTQ**
- Télécommunications – **CSPQ**



Plan particulier d'intervention municipal

Ce que devrait contenir un plan particulier d'intervention pour les matières dangereuses (annexe PMSC) :

- Le numéro de téléphone pour rejoindre le générateur de risque
- Bottin des ressources spécialisées
- Les caractéristiques des infrastructures et produits (fiches signalétiques)
- Les risques à la santé (des intervenants et de la population)
- Identification des ressources sensibles dans le rayon d'impact estimé
- Cartographie des infrastructures et des ressources sensibles
- Le rôle et les responsabilités des ressources internes et externes

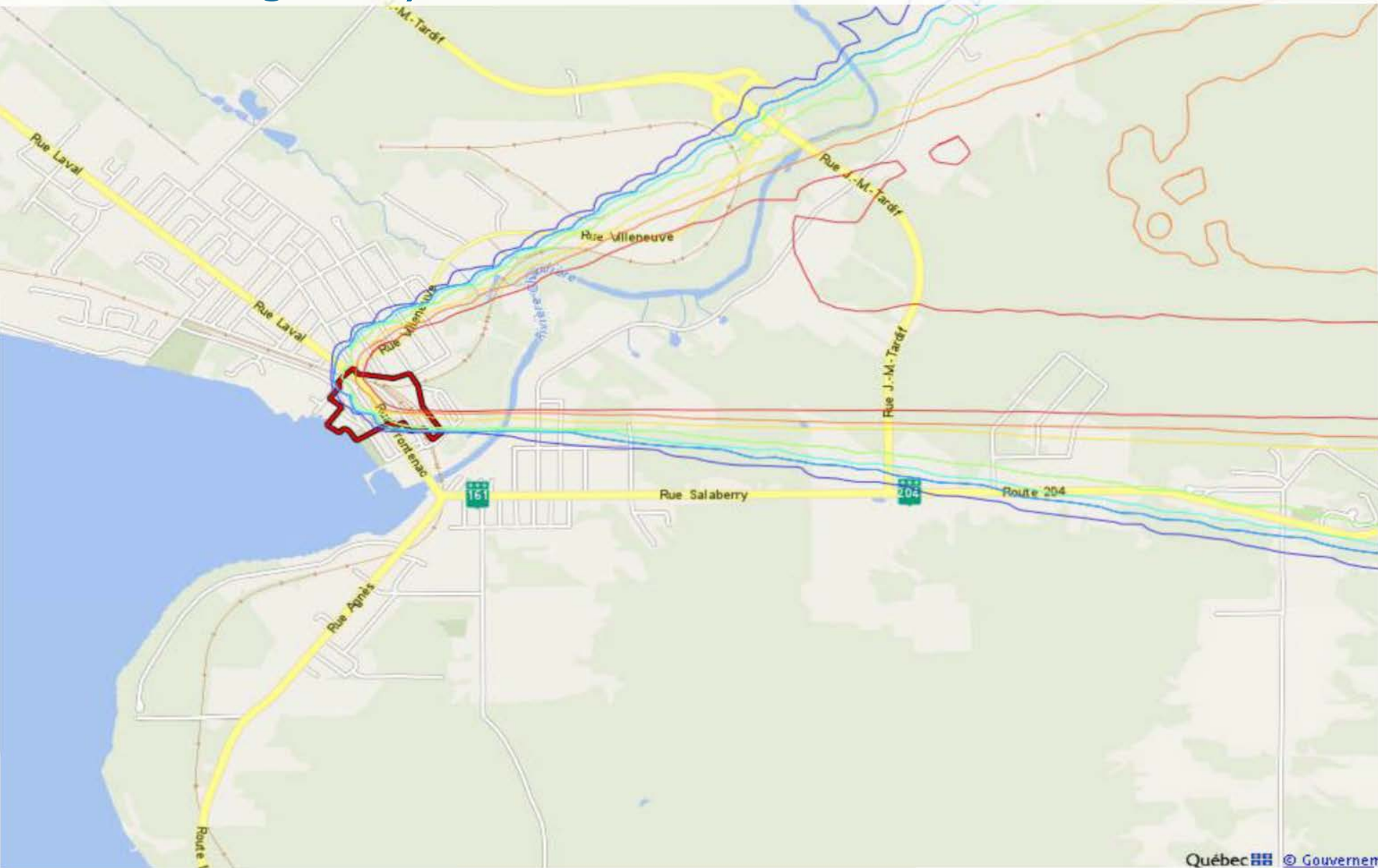


Plan particulier d'intervention municipal (suite)

Les intervenants interpellés :

- Autorités municipales (Maire, DG, conseil municipal)
 - Coordonnateur municipal de sécurité civile (DG)
 - Services incendie (Chef incendie, pompiers)
 - Services policiers (Policiers, Enquêteurs)
- Niveau municipal
- Coordonnateur régional de la sécurité civile (MSP)
 - Urgence-Environnement (MDDELCC)
 - Directeur de santé publique (DSP)
 - Coordonnateur ministériel (MTQ)
 - Autres missions (lois, règlements, ...)
- Niveau provincial
- Ressources fédérales : SPC, GCC, ONÉ, EC, ...
 - Ressources privées: Experts, Entreprises spécialisées..

La gestion des conséquences hors-site (exemple du cas de Lac Mégantic)



Merci !

